

PRÉPOSÉ AUX INFRASTRUCTURES DE LOISIRS D'HIVER

Date limite pour postuler: 14 novembre 2025



Mont-Blanc est une municipalité dynamique et en plein développement, avec comme objectif d'offrir aux blancmontois et blancmontoises des services de première qualité. Inspirée par le désir d'offrir une ambiance de travail conviviale et stimulante, l'esprit d'équipe et la collaboration constituent la force de l'organisation. La Municipalité a à cœur le développement des connaissances et des compétences de ses employés, leur permettant de s'épanouir et de se surpasser dans leur milieu de travail.

Ton équipe: Service des loisirs Type d'emploi: Syndiqué - Saisonnier Statut: Temps partiel Horaire de travail: vendredi de 17h30 à 21h45, samedi et dimanche de 13h à 21 h45

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur des sports, loisirs, culture et vie communautaire, le préposé aux infrastructures de loisirs d'hiver veille à l'entretien des patinoires et glissades de la municipalité.

PRINCIPALES TÂCHES :

- Assurer la sécurité des patineurs.
- Faire respecter la réglementation des patinoires.
- Déneiger les patinoires lors des chutes de neige et la neige accumulée par les patins.
- Déneiger l'accès entre le bâtiment et l'entrée de la patinoire.
- Assurer le bon état et la bonne utilisation du matériel lié au déneigement.
- Entretien au besoin de la glace (réparation de fissures).
- Soutien à l'arrosage à la demande du responsable de l'entretien.
- Déneiger à chaque fin de soirée pour l'arrosage.
- Tenir un registre journalier d'achalandage et d'observation.
- Transmettre des comptes rendus hebdomadaires et/ou journaliers des activités et de la qualité de la glace.
- Entretenir et déneiger les glissades.
- Assurer la sécurité des glissades.
- Autres tâches connexes

QUALITÉS ESSENTIELLES

Être responsable, dynamique et en bonne forme physique. Avoir de l'entregent et le sens du jugement, de la diplomatie et aimer travailler avec le public. Savoir communiquer avec le public et avec ses supérieurs.

EXIGENCES REQUISES

- Qualification en premiers soins RCR, sinon la formation vous sera offerte
- Avoir un permis de conduire valide
- Être à l'aise à opérer une souffleuse

LES AVANTAGES



Salaire et avantages sociaux selon la convention collective en vigueur



Télémédecine aux employés et leur famille

POSTULE DÈS MAINTENANT

Tu as jusqu'au 14 novembre 2025 pour nous faire parvenir ton curriculum vitae.



Municipalité de Mont-Blanc 100, place de la Mairie Mont-Blanc (Qc) J0T 2G0



greffe@mont-blanc.quebec

En personne

Par courriel

SEULS LES CANDIDATS RETENUS POUR UNE ENTREVUE RECEVRONT UNE RÉPONSE